

pour 100. Je défie aucun des honorables députés qui siègent de l'autre côté de cette Chambre, docteur ou autre, de me montrer une de ces médecines fabriquées dans le pays. Je pourrais m'étendre beaucoup plus longuement pour dénoncer la politique nationale, qui a tant opprimé les cultivateurs et les journaliers de ce pays.

On a dit que les cultivateurs étaient les marchepieds du pays. Dans un sens, ils le sont parce qu'ils sont le fondement de la prospérité de ce pays. Mais je crains que, par l'action législative des honorables chefs de la droite, cette classe, tout en n'étant pas la seule affectée, soit pressurée et obérée de plus en plus par la politique malheureuse que l'on poursuit, par les charges additionnelles que l'on impose sur elle.

M. MONTAGUE : Je ne me lève pas pour faire un long discours. Je suis sûr que le présent débat a été prolongé beaucoup plus que l'on n'avait l'intention de le faire. Je désire seulement déclarer que je suis entièrement de l'avis de mon honorable ami de Huron (M. Macdonald) au sujet de la sympathie que nous devrions avoir pour la grande classe agricole de ce pays. En ma qualité de médecin, il est cependant difficile pour moi d'admettre avec lui que la taxe sur les médecines patentées soit une imposition. Toutefois, je ne me querellerai pas avec lui sur ce point, et je lui ferai une proposition. Je lui demanderai de m'accompagner dans une visite auprès du ministre des finances pour demander à ce dernier de retrancher le droit sur les médecines patentées, et de le placer sur le sulfate de quinine.

Sir CHARLES TUPPER : Le discours admirable de mon honorable ami de Pictou (M. McDougald) me dispense de faire aucune remarque sur la question qui a été discutée aujourd'hui ; mais je désire attirer l'attention sur l'énoncé d'un honorable député de la gauche. Il a dit que les changements dans le tarif que j'ai eu l'honneur de proposer à la Chambre, avaient beaucoup nui au Canada en Angleterre. Je répondrai à cet énoncé en lisant un très court extrait du *Financial News*.

Un honorable DÉPUTÉ : Passez-le au rapporteur des Débats.

Sir CHARLES TUPPER : L'extrait que je vais lire est si court que je crois devoir le lire, et je ne veux pas surcharger les Débats en donnant tout l'article. J'en extrais un seul paragraphe qui ne manquera pas d'intéresser les deux côtés de la Chambre. Le *Financial News*, après avoir examiné à fond la position du Canada et celle des autres colonies qui se gouvernent elles-mêmes, dit :

Le Canada a été l'emprunteur le plus prudent de toutes nos colonies, et c'est lui, qui, en proportion de sa population et de ses ressources, supporte, aujourd'hui, la dette la moins lourde. A la fin de 1885, il y avait dans les colonies australiennes, y compris la Nouvelle-Zélande, trois millions et un quart d'habitants, et en Canada, quatre millions et trois quarts. A la même date, les gouvernements de l'Australie devaient à ce pays (l'Angleterre) près de 141 millions de louis sterling, ou une moyenne de £43 14s. 1d. par tête, tandis que la dette publique du Canada s'élevait à un peu plus de 40 millions, ou à une moyenne de £8 11s. 11d. Les colonies australiennes et de l'Afrique méridionale, réunies, ont une population à peu près aussi grande que celle du Canada ; mais le total de leurs dettes est plus que quatre fois celui de la dette du Canada. Les dettes des colonies australiennes et de l'Afrique méridionale se montaient, en 1885, à plus de 166 millions de louis sterling, tandis que la dette du Canada se montait à 40 millions sterling.

Le *Financial News* continue ensuite à parler de la position que le Canada occupe dans l'estime du monde financier. Les énoncés que j'ai été capable de faire devant cette Chambre, dans mon exposé budgétaire, établissent que notre emprunt de 3½ pour cent, est aujourd'hui à 103½, et je puis ajouter que depuis cette date, le 3½ pour cent canadien est recherché à Londres et s'achète aussi rapidement qu'il est possible d'en obtenir à 103, sans le dividende qui en proviendra le 1er juillet. J'ai sous les yeux l'*Economist*, qui est peut-être la plus haute autorité financière qu'il y ait en Angleterre. L'*Economist* ne cote pas seulement notre 3½ pour cent aux chiffres que j'ai mentionnés, de 102½ à 103½ ;

mais il cote aussi notre 4 pour cent à 110 et 111. Je sou mets ces chiffres aux honorables chefs de la gauche, comme moyen d'apprécier la position que nous occupons en Angleterre, malgré la mesure fiscale que nous voulons adopter. Je ne retiendrai pas la Chambre pour répondre aux remarques des honorables membres de la gauche, qui nous ont parlé du mécontentement produit en Angleterre par le nouveau tarif, parce que le discours de mon honorable ami en a déjà fait justice. Un honorable député de la gauche nous a dit que mon honorable ami avait favorisé la Chambre d'un rassemblement du discours budgétaire. Il n'est que juste de dire que s'il y a quelqu'un, plus qu'un autre, capable de donner des informations à la Chambre au sujet de l'important changement que le nouveau tarif opérera dans l'industrie métallurgique, c'est mon honorable ami de Pictou (M. McDougald), et je dirai, de plus, que le discours budgétaire doit beaucoup plus à cet honorable monsieur que ce dernier en doit au discours budgétaire.

M. MILLS (Bothwell) : Je désire dire un mot ou deux au sujet des remarques faites par le ministre des finances. L'honorable ministre n'était pas dans le pays quand on discuta la question des obligations respectives du Canada et des colonies australiennes. Si l'honorable ministre avait lu cette discussion, il n'aurait probablement pas osé soumettre le paragraphe qu'il a emprunté au *News*. Il est clair que l'auteur de ce paragraphe n'était pas très familier avec le sujet qu'il traitait. L'honorable ministre sait très bien que tous les travaux publics, tous les chemins de fer construits dans les colonies australiennes, sont la propriété de ces colonies. Ce sont des travaux publics, et l'intérêt sur une grande partie de la dette de ces colonies, contractée pour la construction de ces chemins, est payé avec le transport du fret et des passagers et les charges imposées sur le trafic. Si l'honorable ministre désirait faire une comparaison entre les colonies australiennes et le Canada, il serait nécessaire d'ajouter à la dette publique tout ce qu'ont coûté les chemins de fer aux compagnies, qui les ont construites dans les diverses parties de la Confédération canadienne. Je ne veux pas discuter ce sujet pour le moment, parce qu'il s'écarte de la vraie question, comme s'en sont écartés, cette après-midi, certains membres de la droite, malgré la plainte faite à ce sujet par l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright). Cet honorable député a fait voir, en outre, que le ministre des finances augmentait énormément les charges qui pèsent déjà sur le peuple, et les honorables chefs de la droite ont fait de grands efforts pour montrer que cette augmentation des taxes n'était pas un fardeau, que de fait, les taxes, au lieu d'être un fardeau, sont réellement un bienfait pour le peuple.

Cette théorie nouvelle nous vient de l'honorable ministre des finances. Il nous a dit que le bien-être du peuple ne dépendait pas de la sagesse avec laquelle on dépensait les taxes prélevées sur le peuple, mais du fait même que l'on soutire du peuple des taxes sous forme de droits protecteurs. Puis l'honorable député de Pictou (M. McDougald) nous a dit et répété, cette après-midi — et quelques-uns de ses collègues de la droite en ont fait autant — que les intérêts de notre peuple seraient considérablement lésés, si l'on faisait du commerce avec les pays étrangers. On nous dit que ce serait envoyer notre argent à l'étranger. Assurément, nous n'avons pas ici plus d'argent qu'ailleurs ; nous n'avons que ce que nous gagnons ; mais si nous pouvions gagner plus d'argent qu'un autre peuple en nous occupant spécialement d'une industrie, ou devrait nous permettre de le faire, et d'acheter ce dont nous avons besoin sur le meilleur marché. Or, c'est tout ce que nous faisons en commerçant avec l'étranger.

Si les honorables députés de la droite voulaient nous dire que chacun doit être son propre tailleur, son propre cordonnier, parce que son argent sortirait de chez lui pour aller dans la maison du voisin, s'il se faisait habiller,